



### **Procédure de mise sur le marché du bon de réduction Internet**

**1/** Conformément au guide de mise en œuvre, un fabricant/annonceur désirant émettre un bon de réduction Internet doit remplir le formulaire de déclaration à l'annexe A du guide de mise en œuvre du bon de réduction Internet (Voir :

[www.gs1belu.org/files/Formulaire\\_declaration\\_emission\\_bons\\_reduction\\_internet.pdf](http://www.gs1belu.org/files/Formulaire_declaration_emission_bons_reduction_internet.pdf) )

en trois exemplaires dont

- a) Un à l'attention de GS1 Belgium & Luxembourg
- b) Un à l'attention du centre de clearing
- c) Un à l'attention de l'émetteur du bon de réduction

**NB :** Ce formulaire est **communiqué au fabricant/annonceur par le biais de la plate-forme technique** (laquelle fait référence au site Internet de GS1 Belgium & Luxembourg). Celle-ci doit donc s'assurer que le document dûment complété est bien distribué à toutes les parties concernées).

**NB :** Le numéro d'émetteur du bon doit être demandé directement auprès de GS1 Belgium & Luxembourg. Le code personnel sera obtenu auprès du centre de clearing.

**2/** GS1 Belgilux contacte la plateforme technique mentionnée dans l'annexe. Celle-ci **transmet le lien URL du bon de réduction en question à GS1 Belgilux** qui en testera la conformité avec le manuel.

Lorsque la mise en page

(Voir : [www.gs1belu.org/files/Template\\_ecoupon\\_FR.pdf](http://www.gs1belu.org/files/Template_ecoupon_FR.pdf) ) et les caractéristiques techniques seront validées (un exemple du bon de réduction Internet sera demandé avec un code à barres EAN-13 fictif), la plateforme technique recevra et sera autorisée à utiliser

- a) le sigle GS1 Belgilux approved e-coupon**
- b) le numéro de plateforme à apposer sur le bon (ce numéro sera également communiqué au centre de clearing).**

Gardez à l'esprit qu'entre la demande du numéro d'émetteur du bon de réduction et son obtention peut s'écouler un laps de temps plus ou moins long (en particulier lorsque l'URL de la plateforme technique ne satisfait pas aux exigences du guide de mise en œuvre des bons de réduction Internet de GS1 Belgilux).

**3/ Pour chaque nouvelle campagne**, la plateforme technique fournit un exemplaire du bon de réduction Internet au centre de clearing (à l'attention de Virginie Ramakers : [virginie.ramakers@highco-data.be](mailto:virginie.ramakers@highco-data.be)).